



A l'attention des :
Président·e·s de section
Préposé·e·s aux cabanes
Responsables de cabanes
Gardien·ne·s de cabane

Berne, le 17 avril 2020

COVID-19 – Informations de l'Association centrale du CAS

Chères et chers responsables des sections du CAS, chères gardiennes et chers gardiens de cabane

Lors de sa **conférence de presse du 16 avril 2020**, le Conseil fédéral a indiqué qu'il assouplira progressivement les mesures de protection contre le coronavirus à partir du 27 avril. Qu'est-ce que cela signifie pour les sections du CAS et pour les adeptes de sports de montagne ?

Le rassemblement de plus de cinq personnes est encore toujours interdit. Les manifestations publiques et privées le sont également. Il s'agit notamment de manifestations sportives et d'activités associatives. Le 27 mai, le Conseil fédéral entend communiquer si cette interdiction des rassemblements peut être assouplie à partir du 8 juin. Selon le Conseil fédéral, il est cependant peu probable que des manifestations de grande envergure puissent à nouveau avoir lieu avant la fin du mois de juillet 2020.

Les cabanes du CAS restent fermées. Dans les semaines à venir, l'Association centrale du CAS, en collaboration avec des représentants des sections et l'association Cabanes suisses, élaborera un concept de protection pour l'exploitation des cabanes de montagne et le soumettra aux autorités. Nous espérons vivement que, compte tenu des mesures de protection, la réouverture des entreprises de restauration, sera à nouveau possible à partir du 8 juin et que la saison estivale des cabanes du CAS pourra commencer.

Cordiales salutations et restez en bonne santé

Club Alpin Suisse CAS

Françoise Jaquet
Présidente

Daniel Marbacher
Secrétaire général